



Formulaire de demande pour l'obtention d'une autorisation d'importation, depuis des pays tiers, d'articles d'exposition⁽¹⁾ ou d'échantillons commerciaux⁽²⁾ d'origine animale

Formulaire à compléter entièrement et à renvoyer à la DG contrôle – UNIC – importteam – UCT PCF (fax 02/211.84.69. – e-mail import@favv.be)

A. Informations sur le demandeur (Les autorisations d'importation sont payantes conformément à l'AR du 10 novembre 2005 fixant les rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 relative au financement de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire. Les rétributions pour les prestations fournies sont facturées au demandeur. Toutes les informations relatives à ces rétributions ainsi que les tarifs se trouvent sur <http://www.favv.be/financement/retributions/>)

Demandeur (nom, adresse et NUE) ⁽³⁾ :			
N° de référence de la demande ⁽⁴⁾ :			
Coordonnées du demandeur :	Tél.	Fax.	e-mail :

B. Par la présente, je demande une autorisation d'importation pour les produits suivants :

Nature des produits :			
Description des produits (y compris l'espèce et le traitement éventuel auquel les produits ont été soumis) :			
Produits animaux provenant de :			
Sous-produits animaux/produits dérivés de catégorie ⁽⁵⁾ :			
Quantité/nombre:			
Pays d'origine		Pays de provenance	
Provenance (Nom et adresse) :			

⁽¹⁾ Articles d'exposition : les sous-produits animaux ou les produits dérivés destinés à des expositions ou des activités artistiques.

⁽²⁾ Échantillons commerciaux : les sous-produits animaux ou les produits dérivés destinés à des analyses ou des études particulières en vue de la réalisation d'un procédé de fabrication ou la mise au point de nouveaux aliments pour animaux ou autres produits dérivés, y compris des essais sur des machines, et destinés à un établissement ou à une usine qui:

a) produit des aliments pour animaux ou des produits autres que des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, ou

b) transforme des sous-produits animaux ou des produits dérivés;

⁽³⁾ NUE = numéro d'unité d'établissement tel que repris dans la Banque carrefour des entreprises.

⁽⁴⁾ Cette référence sera mentionnée sur la facture pour le paiement des rétributions.

⁽⁵⁾ Compléter 1, 2 ou 3 pour indiquer si les sous-produits animaux appartiennent au matériel de catégorie 1, 2 ou 3 comme défini aux articles 8, 9 ou 10 du Règlement (CE) n° 1069/2009.



**Formulaire de demande pour l'obtention d'une
autorisation d'importation, depuis des pays tiers, d'articles
d'exposition ou d'échantillons commerciaux d'origine
animale**

Destination (Nom, adresse et n° de l'autorisation pour l'utilisation conformément à l'art. 12 du Règlement (CE) n°142/2011) ⁽⁶⁾ :	
Brève description de l'examen prévu, des analyses planifiées, de l'exposition ou des activités artistiques :	
Poste d'inspection frontalier d'introduction en UE prévu :	

Je soussigné, déclare que les informations reprises ci-dessus sont correctes et complètes et qu'elles correspondent aux produits en question.

Nom du responsable :

Date :

Signature :

⁽⁶⁾ Si les articles d'exposition sont destinés à un autre État membre, l'autorité compétente de l'État membre où le matériel d'exposition sera utilisé doit au préalable avoir donné l'autorisation d'introduire le matériel. Une copie de cette autorisation doit être jointe en annexe à la demande.